

Fiche signalétique

FDS n° : K-12004

White UV Ink

Date d'émission 2016-08-30

Date de révision 2019-02-26

Version 2

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit
 Ink, UV Curable pour Xerox Direct-to-Object InkJet Printer

N° de pièce 008R08074

Couleur Blanc
Substance/mélange pur Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Xerox Corporation
 Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Numéro de téléphone en cas Informations sureté (800)275-9376

d'urgence Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2
Toxicité sur le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Symbole(s)



Mot indicateur



Danger



Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H401 - Toxique pour les organismes aquatiques
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P405 - Garder sous clef
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une appropriée disposal facility in accordance with all local, regional, national, and international regulations

Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Monomères acrylate d'éthyle	84100-23-2	20-40	Skin Irrit 2 Eye Irrit 2 Skin Sens 1 STOT SE3 Aquatic Chronic 2	H315 H319 H317 H335 H411
Monomères acrylate d'éthyle	5888-33-5	10-20	Skin Irrit 2 Eye Irrit 2 Skin Sens 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H315 H319 H317 H400 H410

Monomères acrylate d'éthyle	48145-04-6	1-10	Skin Sens 1A Aquatic Chronic 2	H317 H411
Monomères acrylate d'éthyle	63225-53-6	1-10	Skin Irrit 2 Eye Irrit 2 STOT SE3	H315 H319 H335
Monomères acrylate d'éthyle	2235-00-9	1-10	Acute Oral Tox 4 Acute Dermal Tox 4 Eye Irrit 2 Skin Sens 1 STOT RE 1(inhalation, liver)	H302 H312 H319 H317 H372
Le dioxyde de titane	13463-67-7	5-10	--	--
Mequinol	150-76-5	0.1-<3.0	Acute Oral Tox 4 Eye Irrit 2 Skin Sens 1 Repr. 2 Aquatic Acute 3	H302 H319 H317 H361 H402
Esters de glycérol, propoxylés, avec de l'acide acrylique	52408-84-1	<5	Eye Irrit 2 Skin Sens 1	H319 H317
Monomères acrylate d'éthyle	13048-33-4	<5	Skin Irrit. 2 Eye Irrit 2 Skin Sens 1	H315 H319 H317

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste, Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë	
Yeux	Irritant pour les yeux
Peau	Irritant pour la peau
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	Aucun effet connu

Toxicité chronique Un contact prolongé ou répété de la peau avec l'enduit non exposé peut provoquer une irritation et/ou une dermatite ainsi qu'une sensibilisation chez les sujets prédisposés, Repeated or prolonged exposure may cause adverse liver effects

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
Prolonged contact may produce skin, eye and respiratory tract irritation.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes, Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

Produits de combustion dangereux

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique, Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair 94 °C (closed cup)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos

Méthodes de nettoyage Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine), Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés, Nettoyer la surface contaminée à fond

Référence à d'autres sections

Ne pas rejeter les déchets à l'égout
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

Autres compléments d'information Porter les EPI tel que décrit dans la Section 8

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin, Tenir au frais et à l'abri de la lumière du soleil

Produits incompatibles Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes, Inert Gases, Agents réducteurs, Free radical initiators

Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
Mequinol	TWA: 5 mg/m ³	

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

- Protection du visage/des yeux** Éviter le contact avec les yeux, S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité
- Protection des mains** Gants de protection
- Protection de la peau et du corps** Évitez le contact avec la peau, Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact répété ou prolongé de la peau
- Protection respiratoire** Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Acrylique légère
État physique	Liquide	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Blanc	pH	Aucun renseignement disponible

Point d'éclair	94 °C (closed cup)
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Négligeable (acrylate mixture)
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation peut se produire

Conditions à éviter

Agents oxydants forts, Températures extrêmes et lumière directe du soleil

Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes, Inert Gases, Agents réducteurs, Free radical initiators

Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote, Acrylates

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Monomères acrylate d'éthyle	4890 mg/kg (Rat)	5 g/kg (Rabbit)	
Monomères acrylate d'éthyle	4660 µL/kg (Rat)	2540 µL/kg (Rabbit)	
Le dioxyde de titane	10000 mg/kg (Rat)		
Mequinol	1600 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
Monomères acrylate d'éthyle	5 g/kg (Rat)	3600 µL/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Foie

Effets CMR

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible
Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible
Cancérogénicité Ce produit contient une ou plusieurs des substances qui sont classées par le CIRC comme potentiel cancérigène pour l'homme. Toutefois, dans des conditions normales d'utilisation il n'y a pas d'exposition humaine à ces substances.

Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC	NTP
Le dioxyde de titane	2B	

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérigènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Le dioxyde de titane dans ce mélange est en suspension dans un liquide et n'est pas exprimé comme « libre » du dioxyde de titane. Par conséquent, cette classification ne s'applique pas à ce produit.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible
Autres effets néfastes Irritation des voies respiratoires

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë Toxique pour les organismes aquatiques
Toxicité sur le milieu aquatique - chronique - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Mequinol		LC50= 84.3 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 28.5 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles au niveau du produit

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles au niveau du produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Mequinol	1.3

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Sous sa forme commerciale, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux et des États (40 CFR 261)
 Ne pas rejeter les déchets à l'égout
 Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
 Disposer conformément à toutes les lois et réglementations environnementales locales et nationales applicables

Déchets de résidus/produits inutilisés Recommandations d'utilisation trouvées dans la Section 7, lors de la manipulation de matériaux inutilisé ou non durci
 Porter les EPI tel que décrit dans la Section 8

Emballage contaminé Ne pas réutiliser des récipients vides, Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage

État d'inventaire des déchets de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans l'état de Californie en tant que déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Soumis à la réglementation comme indiqué ci-après
Exceptions possibles

Réglementation	No ONU/ID	Nom officiel d'expédition	Classe de danger	Classe de danger subsidiaire	Groupe d'emballage	Exceptions
DOT	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, no.o. (isobornyl acrylate)	9	-	III	49CFR173.155(b)(2)
TMD	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, no.o. (isobornyl acrylate)	9	-	III	1.17 Quantité Limitée
ICAO/IATA	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (isobornyl acrylate)	9	-	III	Section 2.6 de marchandises dangereuses en quantités exceptées
IMDG/IMO	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (isobornyl acrylate)	9	-	III	Chapitre 3.4 - marchandises dangereuses emballées en quantités limitées Chapitre 3.5 - marchandises dangereuses en quantités exceptées

Dispositions particulières Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Monomères acrylate d'éthyle	48145-04-6	1.0

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont listés comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) sous la section 112 du Clean Air Act:

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Données du HAPS	Produits	Classe 1 Agents	Classe 2 Agents
--------------	---------	------------	-----------------	----------	-----------------	-----------------

				chimiques à COV	d'appauvrissement de l'ozone	d'appauvrissement de l'ozone
Monomères acrylate d'éthyle	48145-04-6	1-10	Present			

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Le dioxyde de titane	13463-67-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Monomères acrylate d'éthyle		X	X	X	
Le dioxyde de titane	X	X	X		
Mequinol	X	X	X		

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2016-08-30
Date de révision 2019-02-26
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation
- H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin